



APPEL A CONTRIBUTIONS

5^{ème} Colloque Jeunes Chercheurs et Jeunes Chercheuses sur la privation de liberté

Les frontières de la privation de liberté

Paris, 12 et 13 mars 2020

L'Institut des Sciences Juridique et Philosophique de la Sorbonne et le Centre de Recherches sur les Droits Fondamentaux et les Évolutions du Droit de l'Université de Caen-Normandie organisent à Paris les 12 et 13 mars 2020 le 5^{ème} colloque « jeunes chercheurs et jeunes chercheuses » sur la privation de liberté.

Cette initiative scientifique, dont les précédents actes se sont déroulés en 2012, 2014, 2016 et 2018, a pris appui sur le séminaire mensuel de recherche « *Enfermements, Justice et Libertés dans les sociétés contemporaines* », qui a été animé par Pierre V. Tournier entre 2007 et 2015.

Ce colloque offre l'opportunité à des étudiants en master 2, doctorants ou jeunes docteurs ainsi qu'à de jeunes professionnels de présenter leurs travaux de recherche devant un public composé de leurs pairs et de leurs aînés. Défini par un « champ de recherche », la privation de liberté, ce colloque est notamment ouvert à toutes **les disciplines scientifiques qui suivent** : anthropologie, architecture, démographie, droit, économie, ethnologie, géographie, histoire, médecine, philosophie, sciences de l'éducation, sciences de l'information et de la communication, médecine, psychiatrie, psychologie, sciences politiques et sociologie.

Le champ couvert est le champ de compétence du Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) qui recouvre ces institutions et espaces : les locaux de garde à vue de la police et de la gendarmerie, les cellules de dégrisement, les cellules de retenue des douanes, les dépôts des palais de justice, les centres éducatifs fermés (CEF), les établissements pénitentiaires, les lieux destinés à la prise en charge médicale des personnes privées de liberté, et en particulier les unités psychiatriques des centres hospitaliers (hospitalisation sans consentement), l'infirmierie psychiatrique de la préfecture de police de Paris, le centre socio-méxico-judiciaire de sûreté (Fresnes), les centres et locaux de rétention administrative, les zones d'attente des ports, aéroports et gares.

Toutes les approches, classiques ou nouvelles, contemporaines ou plus anciennes, sont concernées. Les communications peuvent être centrées sur des questions théoriques et/ou méthodologiques et peuvent porter sur la France et/ou sur un autre pays. « Jeunes chercheurs » et « jeunes professionnels étrangers » sont, bien évidemment, tout aussi concernés que les personnes originaires de France.

Pour cette **nouvelle édition 2020** le thème choisi a été « Les frontières de la privation de liberté ». Si, dans l’imaginaire collectif, les lieux privatifs de liberté sont souvent perçus comme des mondes clos, en retrait de la cité, ceci n’a en réalité jamais été totalement le cas. Les frontières de la privation de liberté par rapport au « monde libre » ont toujours été poreuses, permettant à des personnes extérieures d’entrer dans les établissements (visiteurs, familles, personnels de santé...), aux membres du personnel de franchir les murs d’enceinte quotidiennement et aux personnes privées de liberté d’en sortir (aménagement, permissions, semi-liberté, sortie en fin de séjour...). L’époque contemporaine indique d’ailleurs une intensification de ces relations entre le « dedans » et le « dehors », tout en constatant parfois des tendances à la « re-fermeture » (liées par exemple aux enjeux sécuritaires). En effet, il est notable que les institutions connaissent des processus variables, à travers le temps, qui vont de l’ouverture ou, au contraire, à la réaffirmation de leurs frontières. Ces enjeux sont aussi à mettre en rapport avec la construction sociale et institutionnelle des catégories de population, ainsi que des effets de « tri » et de « sélection » par (et entre) les structures. Dès lors, des individus passent de l’une à l’autre et franchissent certains cadres de « prise en charge » (pénal, social, médical, éducatif...), ce qui amène, de fait, à remettre en question certaines délimitations.

Mais la question des frontières se pose également dans les rapports des établissements avec leurs lieux d’implantation géographiques. Il peut ainsi s’agir d’interroger les effets de l’environnement des établissements sur leur fonctionnement interne mais aussi d’analyser les impacts géographiques, économiques, sociaux ou encore politiques des institutions d’enfermement sur leur territoire d’implantation. La question des frontières se retrouve aussi à l’intérieur des lieux, à travers des régimes différents souvent appliqués dans une même structure et des modes d’affectation basés sur des critères officiels (genre, âge, type de condamnation...) ou plus officieux (motifs de l’enfermement, origines géographiques ou ethno-raciales des personnes enfermées...). Au-delà des frontières spatiales et sociales, les frontières peuvent également être temporelles : du début de la privation de liberté, au retour à la vie libre, en passant par les aménagements de cette privation qu’ils soient ponctuels, par des extractions judiciaires ou médicales, ou plus durables dans le cas de la semi-liberté ou de la surveillance électronique. Mais les frontières sont également psychiques, avec les transformations mentales qu’entraîne toute privation de liberté et leurs conséquences, des plus directes aux plus lointaines. Les regards croisés de spécialistes de différentes branches des sciences humaines, sociales et médicales permettront d’envisager la problématique dans toute sa richesse.

Les « jeunes chercheurs » et « jeunes professionnels » intéressés sont invités à remplir une fiche de proposition de communication (voir fiche jointe) et à l’envoyer avant **le 15 juin 2019** à l’adresse colloquejeuneschercheurs2020@gmail.com

Les documents peuvent également être téléchargés sur le site de l’Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne : <https://www.pantheonsorbonne.fr/unites-de-recherche/isjps/>

Ne pourront présenter une communication que les étudiants en master 2 (2018-2019), les doctorants, les docteurs ayant soutenu leur thèse après le 1er janvier 2018, les élèves en cours de formation initiale dans les écoles d’application (ENAP, ENM, ENPJJ, ENSOP, EOGN, etc.) ou les professionnels en fonction depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les « jeunes chercheurs » et « jeunes professionnels » dont la proposition aura été retenue en seront informés **mi-juillet 2019**. Ils devront remettre le texte de leur communication avant **fin septembre 2019** afin que nous puissions les faire parvenir aux commentateurs des séances.

Le colloque sera gratuit et ouvert à toutes et à tous (étudiants, enseignants-chercheurs, chercheurs, acteurs de la sécurité, de la justice et du soin, élus, militants syndicaux, associatifs et politiques, etc.).

Les propositions seront examinées par un comité scientifique constitué de Lucie Bony (Géographe, Chargée de recherche au CNRS), Rita Carlos (Doctorante en sociologie à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - CESDIP), Pascal Décarpes (Expert en criminologie, formateur, chercheur et consultant international), Isabelle Fouchard (Juriste, Chargée de recherche au CNRS et contrôleur des lieux de privation de liberté), Éric Kania (Docteur en médecine, psychiatre, SMPR des Baumettes à Marseille), Jean-Manuel Larralde (Professeur de droit public à l'Université de Caen-Normandie), Benjamin Lévy (psychologue, chargé d'enseignement à l'Université libre de Bruxelles), Adrien Maret (Doctorant en science politique à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines), Anne Simon (Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris 1), Caroline Touraut (Sociologue, chargée d'études à la Direction de l'administration pénitentiaire)¹.

Paris, le 15 mars 2019,

Le comité d'organisation

¹ Ne pouvant pas être juges et parties, les membres du comité ne pourront pas présenter de communications. Pour qu'une proposition soit acceptée, il faudra qu'elle le soit par les trois enseignants et/ou chercheurs du comité, ainsi que par au moins deux autres membres du comité.